



CANTON / TOWNSHIP
ALFRED & PLANTAGENET

Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet Appel d'offres

Réparation de toiture PROJET NO. AP-BIB-2022-01

Vous êtes invités à soumettre une offre de services pour la fourniture du matériel et la restauration du toit de la bibliothèque du village de Lefavre située dans le Canton d'Alfred et Plantagenet. Vous trouverez dans ce document d'appel d'offres une description du site et des matériaux de revêtement de toit préférés afin de vous aider dans la préparation et la soumission de votre offre de services. La date de clôture de l'offre de services a été fixée au **vendredi 11 mars 2022 à 14h00.m.** (heure locale), à l'adresse suivante :

**Canton d'Alfred et Plantagenet
205, ancienne route 17
C.P. 350
Plantagenet (Ontario)
K0B 1L0**

L'offre de services doit être adressée à la personne suivante et la mention « **PROJET NO. AP-BIB-2022-01 Réparations de toiture – Bibliothèque du Village de Lefavre** » doit apparaître sur l'enveloppe scellée :

**M. Ken St-Denis
Directeur du Service des parcs et des loisirs**

Bibliothèque - Village de Lefavre

La bibliothèque de Lefavre est située au 1963, rue Hôtel de Ville, Lefavre, Ontario, K0B 1J0.

Services requis

Le Canton d'Alfred et Plantagenet requiert les services suivants :

Le bâtiment a besoin d'une restauration totale du toit.

Option A

- Fournir un conteneur pour les déchets de construction ou une remorque commerciale et faire transporter les déchets au site d'enfouissement municipal (les déchets peuvent être déposés, gratuitement, au site d'enfouissement municipal près du village d'Alfred) au 3400 Concession 4 Alfred.
- Enlevez les bardeaux d'asphalte existants et tous les autres matériaux.
- Au besoin, réparez toutes les parties endommagées du toit (soumettez le coût par pied carré pour les réparations).
- Fournir et installer de nouvelles vallées de toit (noir), installer le bord d'égouttement.
- Fournissez et installez une nouvelle sous-couche. Bouclier de glace et d'eau de 6 pieds sur toute la longueur de l'avant du toit (**doit être des produits BP**).
- Fournir et installer du papier RESISTO ailleurs sur le toit (**doit être des produits BP**).
- Fournissez et installez des **bardeaux en fibre de verre BP Mystique ou Everest de couleur noire**, un (1) onglet, une garantie à vie (40 ans).
- Installez de nouveaux événements de type maximum en métal et des brides en caoutchouc pour l'évent de plomberie.
- Nettoyez et appliquez le calfeutrage au besoin, démobilisez et rétablissez le site à son état de pré construction.

Option B

- Fournir un conteneur pour les déchets de construction ou une remorque commerciale et faire transporter les déchets au site d'enfouissement municipal (les déchets peuvent être déposés, gratuitement, au site d'enfouissement municipal près du village d'Alfred) au 3400 Concession 4 Alfred.
- Enlevez les bardeaux d'asphalte existants et tous les autres matériaux.
- Au besoin, réparez toutes les parties endommagées du toit (soumettez le coût par pied carré pour les réparations).
- Fournir et installer le bord d'égouttement.
- Fournir et installer un bouclier de glace et d'eau le long de l'ensemble du bâtiment (**doit être le produit BP**).
- Fournir et installer du papier RESISTO ailleurs sur le toit (**doit être un produit BP**).
- Installez le cerclage 1 par 4 avant l'étain.
- Fournir et installer une nouvelle jauge métallique de toit 28 (Noir).
- Fournir et installer de nouveaux événements (4 maximum).
- Fournir et installer 1 section de garde-neige / glace de 6 pieds, entrée nord-ouest.

- L'entrepreneur doit s'assurer qu'il y a une bonne ventilation du grenier (possibilité d'ajouter des événements).
- Nettoyer, démobiliser et rétablir le site à son état de pré construction.

L'entrepreneur doit s'assurer que les déchets peuvent être déposés au dépotoir et qu'ils sont conformes à la liste approuvée par la municipalité.

<https://www.alfred-plantagenet.com/en/living-here/landfill.aspx>

Tous les travaux doivent être terminés avant le **23 septembre 2022**.

Garantie et service

- Toutes les composantes doivent avoir une garantie
- Si une garantie prolongée est disponible, fournissez des détails sur le coût et la couverture en option
- Fournir des copies de la garantie détaillée
- La période de garantie commence à la fin de l'installation

Si vous constatez des erreurs ou des omissions dans les travaux à fournir, veuillez-nous en informer et nous préparerons un addenda à l'appel d'offres.

L'entrepreneur doit communiquer avec l'employé municipal désigné afin d'accéder à l'immeuble au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur doit, pendant la durée du contrat, fournir, entretenir et payer pour: Assurance responsabilité civile globale d'un montant d'au moins 2 000 000 \$ inclusivement, par événement, pour couvrir toutes les réclamations pour blessures corporelles, décès ou dommages à la propriété, y compris la perte d'utilisation de ceux-ci Cette couverture d'assurance doit être au nom de l'entrepreneur et « **la Corporation du Canton d'Alfred et Plantagenet** » doit être nommé comme un assuré supplémentaire dans la police. Cette police ne doit pas contenir de limitation, d'exclusion ou de restriction qui limiterait autrement la couverture des pertes causées par l'inexécution.

Une preuve de l'assurance ci-dessus doit être fournie au Directeur du parcs et loisirs du Canton avant de commencer tout travail. La police d'assurance ci-dessus doit contenir un avenant pour fournir à tous les assurés nommés et aux assurés supplémentaires un préavis écrit de résiliation de 30 jours en tout ou en partie.

L'entrepreneur retenu s'engage à indemniser, à défendre et à dégager de toute responsabilité le Canton et tous les fonctionnaires, employés, bénévoles, préposés et mandataires municipaux de et contre toutes les pertes, coûts, dommages, dépenses et réclamations faits contre le Canton résultant de ou découlant de tout acte ou omission ou négligence de l'entrepreneur, de ses employés ou mandataires, pendant ou liés à l'exécution des travaux en vertu du contrat.

L'entrepreneur retenu doit, au moment de conclure tout contrat avec le Canton, fournir au Directeur des parcs et loisirs une autorisation satisfaisante de W.S.I.B. indiquant que toute l'évaluation ou la compensation payable au W.S.I.B. a été payée. L'entrepreneur retenu accepte également de maintenir cette réputation tout au long de la période du contrat.

L'entrepreneur retenu doit se conformer à toutes les exigences en matière de santé et de sécurité établies par la Loi sur la santé et la sécurité au travail et ses règlements.

L'entrepreneur est avisé que le Canton d'Alfred et Plantagenet se réserve le droit de rejeter une ou toutes les soumissions. Le Canton peut également, à sa seule discrétion, attribuer les travaux proposés autres que le plus bas soumissionnaire. Il n'y aura pas d'ouverture publique des soumissions en raison de la COVID-19.

Si vous désirez visiter la bibliothèque de Lefavre pour vous familiariser avec le chantier, veuillez communiquer avec M. Denis Campeau, superviseur des bâtiments, au (613) 673-4797, poste 227, entre 8h00 .m et 16h00.m, du lundi au vendredi.